

PROCES JRE— Joué-lès-Tours :

La cour de récréation au tribunal : “C’est pas moi, c’est les autres”

A l’issue du procès de D. Hassan et F. Belghoul (JRE) tenu ce jeudi au tribunal de Tours, force est de constater que les prévenues et les personnes citées à comparaître reconnaissent pleinement leur implication et leur volonté de nuire à une enseignante et plus largement à l’école publique.

Mme. Hassan confirme son implication dans la vidéo accusatrice qui aurait été un “dernier recours” pour “faire pression” afin d’aider la mère du petit garçon impliqué dans les faits, alors que ces derniers n’étaient ni avérés ni vérifiés.

Mme Belghoul se voit bien attribuée la paternité de la vidéo, réalisée par son cameraman mais se défousse sur celui-ci pour sa mise en ligne, mise en ligne à laquelle d’ailleurs elle ne s’est jamais opposée par la suite. Elle se défousse aussi sur Frédéric Augis, alors en campagne électorale à Joué-lès-Tours, dont des tracts identifiés à ses couleurs entretenaient un climat nauséabond et propagandiste sur un hypothétique (et dévoyé) enseignement de la théorie du genre dans les écoles de la ville.

Ce dernier confirme ses propos de campagne, notamment dans des réponses faites à des habitants dans divers courriers sur la question du genre à l’école et notamment dans les établissements de Joué-lès-Tours, raison pour laquelle il ne mettait pas ses propres enfants dans les écoles primaires publiques de la ville.

A aucun moment les prévenues, ni l’actuel maire de Joué-lès-Tours, n’ont essayé de plaider l’erreur ni n’ont exprimé un quelconque regret vis-à-vis de l’enseignante qui s’est retrouvée sous leurs accusations totalement par hasard. Rappelons qu’aucune plainte n’a été déposée par les parents des enfants qui auraient été concernés par les faits.

Lors de ce procès fleuve (plus de six heures), les contradictions ont été patentes dans les postures et positions des prévenues, comme du témoin cité à comparaître.

Cerise sur le gâteau, au fil des débats, on apprend ou nous fait croire que les enquêteurs se seraient trompés de petite fille impliquée dans les faits, que le cameraman, serait clandestin et réfugié en Tunisie, que Mme Belghoul, ne déclarant aucun revenu, vivrait d’amour et d’eau fraîche et qu’un problème de maîtrise grammaticale serait à l’origine d’une “abominable” confusion : il eut fallu relater les faits au conditionnel plutôt qu’au présent de narration.

Le verdict sera rendu le 19 mai.

SUD éducation 37,

le 24 mars 2016

Contact : 02.47.85.11.15 / portable 07.81.55.42.14